

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1028

17 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings U1 S.à r.l.	49340	ECLS S.A.	49323
Aberdeen Global	49312	Erelux Fin S.à r.l.	49324
Accessible Luxury Holdings 1 S.A.	49316	Erelux Fin S.à r.l.	49323
Alpet S.A.	49316	ERELUX Hold S.à.r.l.	49324
Alpha Trains Luxembourg S.à r.l.	49304	ERELUX Hold S.à.r.l.	49324
Amazon EU S.à r.l.	49311	ERELUX Hold S.à.r.l.	49324
Andante Vivace S.A.	49312	ERELUX Hold S.à.r.l.	49324
Argos Investments S.A.	49325	Ersel Gestion Internationale S.A.	49326
ARM Asset Backed Securities S.A.	49325	Estée Lauder Cosmetics Luxembourg S.à r.l.	49322
AWSC Holding Luxembourg S.à r.l.	49316	Familyfond S.A.	49305
Banking Services Luxembourg S.à r.l.	49316	Flying Circus S.A.	49311
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	49317	Formair S.A.	49337
Beggener Schloss S.à.r.l.	49344	Garage Franco Tega Sàrl	49344
BMBIO S.C.	49317	GI-Gasification International (Luxem- bourg) S.A.	49312
Bonhom Luxembourg & Co SCA	49304	Gourmet Events Holding S.A.	49308
Bull Fund	49318	Hudson Trust S.A.	49301
Capitis Partners S.à r.l.	49320	Interesseveräin Peppingerschleid	49338
C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l.	49318	INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l.	49301
Catalyst Buyout 2, S.à r.l.	49319	INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l.	49298
Centrum Jonquille S.à r.l.	49319	I/O Luxembourg S.à r.l.	49323
Centrum Narcisse S.à r.l.	49319	KN Holding S.A.	49325
Centrum Orchidée S.à r.l.	49319	Le Cordon Bleu Investments Holding S.à.r.l.	49320
Cofidex S.A.	49326	Les petites Luxembourg S.A.	49318
Compagnie Luxembourgeoise de Gestion de Droits SA	49320	Messino SA	49327
Continuum Media Partners S.à r.l.	49344	MHDS Investments S.A.	49327
Conventum	49320	PB Conseils & Communications	49325
Crédit Agricole Risk Insurance	49320	PM1 S.C.I.	49309
Daltrey Investments S.A.	49323	Poculum S.A.	49317
Daritos Sàrl	49321	Quarter Holding S.A.	49312
Dell S.A.	49321	Raphseal S.A.	49304
Dsquared2 Holding S.A.	49321	Telindus	49319
DUHR Frères S. à r.l.	49321	Vietnam Resource Investments S.à r.l.	49326
Eastbridge S.à r.l.	49322		
Eastbridge S.à r.l.	49322		
Ebolux s.à r.l.	49322		
EBS Capital No. 1 S.A.	49323		

INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.911.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of March.

Before Us, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF (the "Shareholder") a société d'investissement à capital variable, incorporated under the laws of Luxembourg with registered address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with Luxembourgish trade register under number B116.664;

here represented by Simone Schmitz, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15th March, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Shareholder is the sole current member of Invesco European Hotel Real Estate V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, incorporated by a deed of the notary Hellinckx on 25th November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 on 9th of January 2010;

- that the sole member has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decided to amend article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

Second resolution:

The sole member decided to add the following sentence to article 7 of the articles of incorporation:

"The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any two managers of the board."

So that it will be read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings by the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or by the board of managers, as the case may be.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any two managers of the board."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausendundzehn am achtzehnten März.

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg.

ERSCHIEN:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF eine société d'investissement à capital variable, bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxembourg, mit Geschäftsanschrift 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg und registriert beim Luxembourg Handelsregister unter Nummer B 116.664,

hier repräsentiert durch Frau Simone Schmitz, beruflich ansässig in Luxembourg, bevollmächtigt durch privatrechtliche Vollmacht, gegeben am 15. März 2010.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wird, wird als Anlage mit dieser Urkunde verbunden bleiben um beim zuständigen Register registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben benannt, hat die unterzeichnende Notarin gebeten, folgendes zu beurkunden:

- dass Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF der alleinige Gesellschafter von Invesco European Hotel Real Estate V S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gegründet durch die Urkunde des Notars Hellinckx, ansässig in Luxembourg, vom 25. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°61 vom 9. Januar 2010 ist.

- dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des zweiten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Der Zweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen in jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften und in jeglicher anderer Arten von Immobilienbeteiligungen, wie den Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilienbesitz, entweder durch Erwerb, Austausch oder ähnliches sowie durch Veräußerung, Verwaltung, und Entwicklung von Immobilienbesitz in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder welche sinnvoll zur Ausführung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks erscheint.

Die Gesellschaft kann bürgen, einen Kredit aufnehmen, Schuldverschreibungen (bonds) und Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio an Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann darüberhinaus als beschränkter Teilhaber mit beschränkter Haftung für alle Verpflichtungen aufgrund der Teilhaberschaft oder ähnlichen Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren und auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeiten ausführen, die der Durchführung des Gesellschaftszwecks dienen oder welche direkt oder indirekt im Bezug zum Gesellschaftszweck stehen."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, folgenden Satz: "Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet" dem siebten Artikel der Gründungsurkunde hinzuzufügen, so dass er wie folgt lautet:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxembourg abgehalten. Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden. Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Gesellschaftsführers oder durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, welche durch Delegation durch den Geschäftsführer oder die Geschäftsführung dazu befugt sind, gebunden sein.

Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet."

Kosten

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, hat sie das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12824. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049884/158.

(100051607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Hudson Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 31.862.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 4 mai 2010

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Monsieur Philippe GILAIN, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L- 1347 Luxembourg,

- A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane WUNSCH:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010050054/17.

(100063751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 452.875,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

In the year two thousand and ten on the eighteenth day of March.

Before Us, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF (the "Shareholder") a société d'investissement à capital variable, incorporated under the laws of Luxembourg with registered address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with Luxembourgish trade register under number B116664;

here represented by Simone Schmitz, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15th of March, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the Shareholder is the sole current member of Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal, incorporated by a deed of the notary Hellinckx on 20th September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2121 of 14th November 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, dated 1st July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1515 of 6th August 2009;

- that the sole member has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decided to amend article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourgish and foreign real estate companies and any other form of real estate investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manners as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Company may further guarantee, borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures or grant loans in any other form or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose."

Second resolution:

The sole member decided to amend article 7 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings by the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis - à - vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or by the board of managers, as the case may be.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by any two managers of the board."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

There being no further business the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the german version

Im Jahre zweitausendundzehn am achtzehnten März

Vor der Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxembourg

ERSCHIEN:

Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF eine société d'investissement à capital variable, bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxembourg, mit Geschäftsanschrift 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg und registriert beim Luxembourg Handelsregister unter Nummer B 116664,

hier repräsentiert durch Frau Simone Schmitz, beruflich ansässig in Luxembourg, bevollmächtigt durch privatrechtliche Vollmacht, gegeben am 15. März 2010.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wird, wird als Anlage mit dieser Urkunde verbunden bleiben um beim zuständigen Register registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben benannt, hat die unterzeichnende Notarin gebeten, folgendes zu beurkunden:

- dass Invesco European Hotel Real Estate Fund S.A. SICAV-SIF der alleinige Gesellschafter von Invesco European Hotel Real Estate S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gegründet durch die Urkunde des Notars Hellinckx, ansässig in Luxembourg, vom 20. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2121 am 14. November 2006 ist. Die Satzung wurde

das letzte Mal abgeändert durch Urkunde der Notarin Martine Schaeffer, mit Amstsitz in Luxembourg, am 1. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1515 am 6. August 2009;

- dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des zweiten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Der Zweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Besitz von Anteilen in jeglicher Form in luxemburgischen und ausländischen Immobiliengesellschaften und in jeglicher anderer Arten von Immobilienbeteiligungen, wie den Erwerb durch Kauf, Übereignung oder in anderer Form sowie die Übertragung durch Verkauf, unter anderem durch Austausch von Sicherheiten jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihres Immobilienportfolios.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Investition in Immobilienbesitz, entweder durch Erwerb, Austausch oder ähnliches sowie durch Veräußerung, Verwaltung, und Entwicklung von Immobilienbesitz in Europa sowie jegliche Tätigkeit durchzuführen, die mittelbar oder unmittelbar damit im Zusammenhang steht oder welche sinnvoll zur Ausführung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks erscheint.

Die Gesellschaft kann bürgen, einen Kredit aufnehmen, Schuldverschreibungen (bonds) und Schuldscheine (debentures) ausgeben, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften, in denen sie Anteile mittelbar oder unmittelbar hält oder die dem selben Portfolio an Gesellschaften angehören, unterstützen.

Die Gesellschaft kann darüberhinaus als beschränkter Teilhaber mit beschränkter Haftung für alle Verpflichtungen aufgrund der Teilhaberschaft oder ähnlichen Gesellschaftsformen agieren.

Die Gesellschaft kann zu ihren und auch zu Gunsten Dritter jegliche Tätigkeiten ausführen, die der Durchführung des Gesellschaftszwecks dienen oder welche direkt oder indirekt im Bezug zum Gesellschaftszweck stehen."

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat die Änderung des siebten Artikel der Gründungsurkunde wie folgt beschlossen:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxembourg abgehalten.

Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Gesellschaftsführers oder durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, welche durch Delegation durch den Geschäftsführer oder die Geschäftsführung dazu befugt sind, gebunden sein.

Die Protokolle aller Geschäftsführerversammlungen werden von zwei beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet."

Kosten

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxembourg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, hat sie das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: LAC/2010/12819. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049887/159.

(100051648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Alpha Trains Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.872.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049945/10.

(100064466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Bonhom Luxembourg & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.015.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Bonhom Luxembourg & Co SCA du 31 mars 2010 que:

1) Monsieur David Cowling a démissionné du conseil de surveillance avec effet immédiat.

2) Madame Lorraine London, née le 6 août 1965 à Doncaster, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni, ayant comme fonction directeur, a été nommée membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société chargée d'approuver les comptes annuels de la période financière se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050069/17.

(100051656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Raphseal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.741.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 9 octobre 2009 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 9 octobre 2009;

- de nommer Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 9 octobre 2009 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

David Saigne

Administrateur

Référence de publication: 2010050072/17.

(100051527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.244.

L'an deux mille dix,

Le vingt-six mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FAMILYFOND S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2210 du 25 novembre 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1253 du 25 juin 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 120.244.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Priscilla ARNOULD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Samuel D'IPPOLITO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété par un actionnaire dénommé "nu-proprétaire", soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier".

Les prérogatives financières attachées aux actions sont déterminées ainsi qu'il suit:

- Distribution de dividendes sur les bénéfices de l'exercice:

Le dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un exercice mis en distribution par l'Assemblée Générale bénéficiera exclusivement à l'usufruitier;

Il en est de même des acomptes sur dividendes qui seraient versés avant l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes et la fixation par cette dernière du dividende définitif au titre d'un exercice déterminé.

- Distribution exceptionnelle:

Toute distribution de dividende effectuée en dehors de celle annuellement décidée par l'Assemblée Générale d'approbation des comptes et qui ne serait pas prélevé sur le bénéfice distribuable ou le report à nouveau profitera aux nu-proprétaires.

- Augmentation de capital par apports en numéraire:

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, le droit préférentiel de souscription attaché aux actions démembrées sera exercé par les nu-proprétaires pour la nue-proprété et les usufruitiers pour l'usufruit.

Les actions nouvelles souscrites par l'exercice des droits préférentiels de souscription provenant d'actions démembrées seront soumises au même démembrement.

- Augmentation de capital par incorporation de réserves:

Toute augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission donnera lieu, au gré de la société, soit à l'élévation du nominal, soit à l'attribution de nouvelles actions dont la propriété sera démembrée.

- Réduction de capital par rachat d'actions:

Si pour la réalisation de la réduction de capital, la Société offre le rachat de ses actions, les nu-proprétaires ne pourront l'accepter qu'avec l'accord de l'usufruitier. Les sommes remboursées au titre de la réduction de capital seront réparties au prorata de la valeur respective des droits de chacun.

- Boni de liquidation:

Après approbation des comptes définitifs de liquidation, il est procédé aux répartitions entre ex-actionnaires à proportion de leurs droits dans le capital. Le produit net de la liquidation, après extinction du passif et des charges de la Société, est affecté au remboursement des droits des actionnaires dans le capital. Le solde, ou boni, est réparti entre les actionnaires dans la même proportion que leur participation aux bénéfices."

2 - Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le nu-proprétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées d'actionnaires.

À cette fin, ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les actionnaires en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des actionnaires résulte de leur consentement exprimé dans un acte.

La qualité d'actionnaire est reconnue tant à l'usufruitier qu'au nu-proprétaire.

Les actions démembrées seront représentées aux assemblées par les seuls usufruitiers qui auront le droit de vote dans toutes les assemblées qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires avec ou sans modification des statuts à l'exception des décisions ci-après visées pour lesquelles le droit de vote appartient au nu-proprétaire:

- Changement de forme de la société;
- Augmentation des engagements des actionnaires;
- Changement de nationalité de la société.
- Augmentation de capital.

L'Assemblée Générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, au Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres Assemblées Générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'Assemblée Générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés."

3 - Suppression au 2e paragraphe de l'article 11 des statuts des termes:

"La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale".

4- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété par un actionnaire dénommé "nu-proprétaire", soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier".

Les prérogatives financières attachées aux actions sont déterminées ainsi qu'il suit:

- Distribution de dividendes sur les bénéfices de l'exercice:

Le dividende prélevé sur le bénéfice distribuable d'un exercice mis en distribution par l'Assemblée Générale bénéficiera exclusivement à l'usufruitier;

Il en est de même des acomptes sur dividendes qui seraient versés avant l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes et la fixation par cette dernière du dividende définitif au titre d'un exercice déterminé.

- Distribution exceptionnelle:

Toute distribution de dividende effectuée en dehors de celle annuellement décidée par l'Assemblée Générale d'approbation des comptes et qui ne serait pas prélevé sur le bénéfice distribuable ou le report à nouveau profitera aux nu-proprétaires.

- Augmentation de capital par apports en numéraire:

En cas d'augmentation de capital par apport en numéraire, le droit préférentiel de souscription attaché aux actions démembrées sera exercé par les nu-proprétaires pour la nue-proprété et les usufruitiers pour l'usufruit.

Les actions nouvelles souscrites par l'exercice des droits préférentiels de souscription provenant d'actions démembrées seront soumises au même démembrement.

- Augmentation de capital par incorporation de réserves:

Toute augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission donnera lieu, au gré de la société, soit à l'élévation du nominal, soit à l'attribution de nouvelles actions dont la propriété sera démembrée.

- Réduction de capital par rachat d'actions:

Si pour la réalisation de la réduction de capital, la Société offre le rachat de ses actions, les nu-proprétaires ne pourront l'accepter qu'avec l'accord de l'usufruitier. Les sommes remboursées au titre de la réduction de capital seront réparties au prorata de la valeur respective des droits de chacun.

- Boni de liquidation:

Après approbation des comptes définitifs de liquidation, il est procédé aux répartitions entre ex-actionnaires à proportion de leurs droits dans le capital. Le produit net de la liquidation, après extinction du passif et des charges de la Société, est affecté au remboursement des droits des actionnaires dans le capital. Le solde, ou boni, est réparti entre les actionnaires dans la même proportion que leur participation aux bénéfices."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article huit des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8. Assemblées générales des actionnaires.** Le nu-proprétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées d'actionnaires.

À cette fin, ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les actionnaires en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des actionnaires résulte de leur consentement exprimé dans un acte.

La qualité d'actionnaire est reconnue tant à l'usufruitier qu'au nu-proprétaire.

Les actions démembrées seront représentées aux assemblées par les seuls usufruitiers qui auront le droit de vote dans toutes les assemblées qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires avec ou sans modification des statuts à l'exception des décisions ci-après visées pour lesquelles le droit de vote appartient au nu-proprétaire:

- Changement de forme de la société;

- Augmentation des engagements des actionnaires;

- Changement de nationalité de la société.

- Augmentation de capital.

L'Assemblée Générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, au Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres Assemblées Générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'Assemblée Générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article onze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration (deuxième paragraphe).** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Mestdagh, P. Arnould, S. D'Ippolito, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC / 2010 /14348. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2010049920/208.

(100051387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Gourmet Events Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050044/9.

(100063919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

PM1 S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg E 4.268.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le 12 avril.

- 1.- Monsieur Pascal Lietz, né le 20 juillet 1969, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16 rue de l'Aérodrome,
- 2.- Monsieur Quintus Mike, né le 3 avril 1980, demeurant à L-3315 Bergem, 79 rue de Noertzange.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination PMI S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- euros) divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10,-euros) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Lietz Pascal, prénommé	50 parts
2.- Monsieur Quintus Mike, prénommé	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder tout ou partie de ses parts à une personne non associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et des nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire. En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice. En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayant-droit, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative. Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2010.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

Monsieur Lietz Pascal et Monsieur Quintus Mike, prénommés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel.

Fait à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lietz Pascal / Quintus Mike.

Référence de publication: 2010050422/116.

(100051939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58510 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049947/10.

(100063905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Flying Circus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Reportée tenue le 18 Mars 2010.

1. La reconduction tacite des mandats de:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086, en tant qu'Administrateur de catégorie à,

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086, en tant qu'Administrateur de catégorie A,

- Monsieur Giuliano MARI, Administrateur de société, demeurant professionnellement à Via Avignone 95, Roma, Italy, en tant qu'Administrateur de catégorie B,

- la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, en tant que Commissaire aux Comptes,

est ratifiée pour la période du 1^{er} septembre 2009 à la présente Assemblée.

2. Les mandats suivants:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086,

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Giuliano MARI, Administrateur de société, demeurant professionnellement à Via Avignone 95, Roma, Italy,

Commissaire aux Comptes

- la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG,

sont reconduits pour une période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Postponed Annual General Meeting held on March 18th, 2010.

1. The tacit renewal of the mandates of:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, as Director of class A

- Mr Stéphane BAERT, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG, as Director of class A

- Mr Giuliano MARI, Director, residing at Via Avignone 95, Roma (Italy), as Director of class B
- the company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG, as Statutory Auditor,

be ratified for the period since September 1st, 2009 till the present Meeting.

2. The following mandates:

Director of Category A:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,
- Mr Stéphane BAERT, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

Directors of Category B:

- Mr Giuliano MARI, Director, residing at Via Avignone 95, Roma (Italy)

Statutory Auditor

- the company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office at 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 LUXEMBOURG,

be reconducted for a term of 1 year until the Annual General Meeting of 2011 which approve the accounts of March 31th, 2010.

Luxembourg, March 18th, 2010.

For true copy
FLYING CIRCUS S.A.

Director / Director

Signatures

Référence de publication: 2010049935/55.

(100051753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Andante Vivace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010049948/10.

(100063914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010049949/10.

(100064229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**GI-Gasification International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Quarter Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

In the year two thousand and ten,

On the ninth day of April,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "QUARTER HOLDING S.A." a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of the undersigned notary, on 11 December 2003, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 224 of 25 February 2004, modified by deed of notary Joëlle BADEN, residing in Luxembourg, on 18 January 2008, published

in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 730 of 26 March 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 98,436.

The meeting was opened with Mr Kevin DE WILDE, private employee, residing in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sandrine GASHONGA, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mr Aurélien GARCIE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Modification of the Companies' name from "QUARTER HOLDING S.A." to "GI-GASIFICATION INTERNATIONALE (Luxembourg) S.A." and subsequent modification of article 1st of the Companies' Articles of Incorporation, which will have the following wordings:

"There exists a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law") and by the present Articles of Incorporation (hereafter the "Articles").

The Company may at any time be composed of one single shareholder or several shareholders.

The company exists under the name of "GI-GASIFICATION INTERNATIONALE (Luxembourg) S.A."."

2.- Approval of the Directors' resignation and appointment of four new Directors.

3.- Special discharge for the resigning Directors for their mandates until the date of the present meeting.

4.- Creation of two class of Directors and distribution of the mandates between the two classes.

5.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to modify the name of the Company from "QUARTER HOLDING S.A." to "GI-GASIFICATION INTERNATIONALE (Luxembourg) S.A." and to modify subsequently article 1st of the Companies' Articles of Incorporation, which will have the following wordings:

"There exists a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law") and by the present Articles of Incorporation (hereafter the "Articles").

The Company may at any time be composed of one single shareholder or several shareholders.

The company exists under the name of "GI-GASIFICATION INTERNATIONALE (Luxembourg) S.A."."

Second resolution:

The general meeting decides to accept the resignation as Directors of:

- Mr Olivier OUDIN, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Mrs Noëlle PICCIONE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Mr Philippe STANKO, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The general meeting decides to fix the number of director at four, and to appoint as Directors the following persons:

- a) Mr Monsieur Juan Miguel MARTIN IGLESIAS, companies' director, residing in P-1990-371 Moscavide, rua ilha dos amores 4 39 1 C,
- b) Monsieur Luis Miguel DIAS DA SILVA SANTOS, compagnies' director, residing in P-1400-340 Lisbonne, 18, rua Soldados da India,
- c) Mr Alain RENARD, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- d) Mrs Isabelle SCHUL, private employee residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Third resolution:

The general meeting decides to grant special discharge to the resigning Directors for their mandates until this day.

Fourth resolution:

The general meeting decides to create Class A Directors and Class B Directors.

a) Are appointed as Class A Directors:

- Mr Juan Miguel MARTIN IGLESIAS, previously named
- Mr Luis Miguel DIAS DA SILVA SANTOS, previously named,

b) Are appointed Class B Directors:

- Mr Alain RENARD, previously named,
- Mrs Isabelle SCHUL, previously named.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le neuf avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "QUARTER HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 224 du 25 février 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 730 du 26 mars 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 98.436.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GASHONGA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société de "QUARTER HOLDING S.A." en "GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi"), et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires.

La Société existe sous la dénomination de "GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.""

2.- Acceptation de la démission des administrateurs et nomination de quatre nouveaux administrateurs.

3.- Décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

4.- Création de deux catégories d'administrateurs et répartition des mandats entre les deux catégories.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "QUARTER HOLDING S.A." en "GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.", de modifier subséquemment l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Form, Dénomination.** Il existe une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle est régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi"), et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires.

La Société existe sous la dénomination de "GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.""

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des membres actuels du conseil d'administration de la Société, à savoir: Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée générale décide de porter à quatre le nombre des administrateurs et de nommer aux fonctions d'administrateur de société les personnes suivantes:

a) Monsieur Juan Miguel MARTIN IGLESIAS, administrateur de sociétés, demeurant à P-1990-371 Moscavide, rua ilha dos amores 4 39 1 C,

b) Monsieur Luis Miguel DIAS DA SILVA SANTOS, administrateur de sociétés, demeurant à P-1400-340 Lisbonne, 18, rua Soldados da India,

c) Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de créer des catégories d'administrateurs A et B.

a) Sont nommés Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Juan Miguel MARTIN IGLESIAS, prénommé,
- Monsieur Luis Miguel DIAS DA SILVA SANTOS, prénommé,

b) Sont nommés Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Alain RENARD, prénommé,
- Madame Isabelle SCHUL, prénommée.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: K. De Wilde, S. Gashonga, A. Garcie, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC / 2010 /15899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050431/183.

(100051924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010049950/10.

(100063700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Alpet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010049956/10.

(100063634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

AWSC Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.266.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049958/10.

(100063680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Banking Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.120.

EXTRAIT

Monsieur Hinnerk Koch a démissionné avec effet au 30 avril 2010 de sa fonction de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour extrait conforme

Hermann Lex / Elvira Weber

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2010049959/15.

(100064344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la Gare, le 15 mars 2010 à 11 h. 00

1. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Conseil d'Administration.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Frans Lindelöw, Président et administrateur- Strandvägen 6, SE-133 36 Saltsjöbaden, Suède
- M. Anders Karlsson, Administrateur - Carl Larssons väg 28, SE-168 50 Bromma, Suède
- M. Claes-Johan Geijer, Administrateur-Délégué - 40 Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 29 rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Mr Claes-Johan Geijer / Mr. Bruno Frèrejean

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010049962/19.

(100064389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Poculum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.028.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 mars 2010 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A. (représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, Luxembourg), ainsi que du Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE HRT, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Koen LOZIE, Administrateur, demeurant 61, Grand-rue, L-8510 Redange sur Attert, en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31/03/2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050097/20.

(100051434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

BMBIO S.C., Société Civile.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg E 4.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mai 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010049965/14.

(100064475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.846.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée Générale a par ailleurs décidé de nommer pour la durée d'un an PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en remplacement de DELOITTE S.A..

Composition du Conseil d'Administration

Monsieur Nico THILL, Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Monsieur Giorgio BAROFFIO

(résidant professionnellement à I-20122 MILANO, 27, via Durini)

Monsieur Cristiano CORTELLA

(résidant professionnellement à CH-6901 LUGANO, 2, via Ferruccio Pelli)

Madame Florence PILOTAZ

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010049966/28.

(100064237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Les petites Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.975.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010050061/12.

(100051338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

C.A.R.E. Europe 1., S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049967/10.

(100064345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Catalyst Buyout 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.570.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58555 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049971/10.

(100063987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Centrum Jonquille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049973/9.

(100064034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Centrum Narcisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049974/10.

(100064035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Signature.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Rayer - Réviseur d'entreprise

ERNST & YOUNG S.A.

7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

N° du registre: B 47.771

auprès du Registre de Commerce du Luxembourg

TELINDUS, Société anonyme

Marc ROB / Armand MEYERS

Fondé de pouvoir / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010050071/15.

(100051595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Centrum Orchidée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049975/9.

(100064036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Crédit Agricole Risk Insurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.984.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049980/10.

(100064338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Capitis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1353 Howald, 8, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 101.423.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010049982/10.

(100064274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Gestion de Droits SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 96.420.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049988/10.

(100064471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Le Cordon Bleu Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.775.

Il est porté à la connaissance du public que la dénomination de l'associé Stichting Administratiekantoor Le Cordon Bleu, avec siège social à 28, Harengracht, NL-1015 BL Amsterdam, inscrite au RCS d'Amsterdam sous le numéro 34196532, a été changée en Stichting Administratiekantoor Dom Quichotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010050077/15.

(100051427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.125.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.
Pour le Conseil d'Administration
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010049989/13.

(100064217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Dell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.786.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1004 du 23 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dell S.A.
Signature

Référence de publication: 2010049992/14.

(100064481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Daritos Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 34.

R.C.S. Luxembourg B 120.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010049997/10.

(100063709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Dsquared2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.450.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010049999/10.

(100064108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

DUHR Frères S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 25, rue de Niederdonven.

R.C.S. Luxembourg B 112.907.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050001/10.

(100063688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.618.825,50.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 mars 2010 que la société FLIME INVESTMENTS S.A. a cédé 3 884 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société Conimec Enterprises Limited, ayant son siège social à Kallipoleos 44, 3rd floor, 1664 Nicosia, Chypre, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 239942.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2010050002/14.

(100064180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.618.825,50.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 mars 2010 que la société FLIME INVESTMENTS S.A. a cédé 15 534 parts sociales qu'elle détenait de la Société à la société Conimec Enterprises Limited, ayant son siège social à Kallipoleos 44, 3rd floor, 1664 Nicosia, Chypre, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 239942.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2010050003/14.

(100064386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Estée Lauder Cosmetics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 129.755.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1817 du 28 août 2007.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Estée Lauder Cosmetics Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010050005/14.

(100064521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Ebolux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 102.388.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050006/10.

(100063689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Daltrey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 134.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049996/9.

(100064358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

I/O Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.131.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'associée unique en date du 19 mars 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour I/O Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050057/16.

(100063776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

EBS Capital No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.082.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 juin 2009

- Le mandat de réviseur d'entreprises d'ERNST & YOUNG, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, n'est pas renouvelé;
- KPMG Audit, ayant son siège social à 9, Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises, son mandat expirant lors de l'approbation des comptes clôturant au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010050007/14.

(100063923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

ECLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 88.157.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050008/10.

(100063692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Erelux Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.051.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050009/10.

(100063622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Erelux Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.051.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050010/10.

(100063633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Les comptes annuels au 31 août 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050011/10.

(100063852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Les comptes annuels au 31 août 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050012/10.

(100064023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Les comptes annuels au 31 août 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050013/10.

(100064024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Les comptes annuels au 31 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010050014/11.

(100064096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

KN Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 34.831.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 décembre 2009 actant du changement de dénomination de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE avec effet au 1^{er} janvier 2010, la dénomination du liquidateur de la société doit se lire dorénavant comme suit:

- BDO TAX & ACCOUNTING

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010050080/14.

(100051361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Argos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050104/9.

(100051592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.830.

Il résulte que l'associé unique de la société ARM Asset Backed Securities S.A. a pris les décisions suivantes en date du 12 avril 2010:

1. Démission de l'Administrateur suivant:

Mr Serge Bijmens à partir du 24 mars 2010.

2. Nomination du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 24 mars 2010.

Mr Niall Lambert, né le 14 septembre 1964 à Prescot, Royaume-Uni ayant pour adresse privée 7A, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARM Asset Backed Securities S.A

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010050075/19.

(100051451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

PB Conseils & Communications, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.251.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte de conventions de cession de parts sous seing privé entre Mme BRULLIN Arlette née le 16 mai 1947 à Courrière (F) demeurant Avenue Général Leclers à F-62710 Courrières et Monsieur BAVETTA Pierre né le 04/07/1947 à Robera (Italie) demeurant Avenue Général Leclers à F-62710 Courrières, et Monsieur EL JAMGHILI Ouissam né le 19/07/1979 à Fes (Maroc) demeurant au 16 rue de Fablet à F-94200 Ivry/S/Seine,

Depuis le 03/02/2010, les associés de la société PB CONSEILS & COMMUNICATIONS Sàrl sont composés comme suit:

- EL JAMGHILI Ouissam, né le 19/07/1979 à Fes, 16, rue de L Fablet, F-94200 IVRY S/SEINE	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050081/19.

(100051356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.350.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mars 2010

En date du 29 mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alberto Pettiti, de Monsieur Umberto Giraudo, de Monsieur Max Meyer, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux et de Madame Francesca De Bartolomeo en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010050087/16.

(100051479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Vietnam Resource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.089.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 avril 2010

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 9 avril 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 6 avril 2010, de Monsieur John Shrimpton au poste de gérant B;

Suite à cette démission, le gérant actuel de catégorie A de la société, Mr David Frank Woodhouse, est reclassé gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour Vietnam Resource Investments S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010050083/17.

(100051266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.966.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2009

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Extrait sincère et conforme
COFIDEX S.A.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010050090/17.

(100051364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

MHDS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 150.993.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 4 mars 2010

- de nommer Madame Marie-Hélène de Sangosse Capette Laplene épouse Gabard en tant que Président du Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010050094/14.

(100051420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Messino SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.365.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of March.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Stichting Messino, a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, in the process of being registered with the Amsterdam trade and companies register (the Shareholder), duly represented by Mr Raymond THILL, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam (NL) on 25 March 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Messino SA" (the Company) The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg

and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR31.000 (thirty-one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR100 (one hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Thursday in June of each year at 3.15 p.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written

notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of Resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (*délégué à la gestion journalière*), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Internal Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, a statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The internal auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The internal auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The internal auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) director;
2. the following person is appointed as director:

Amiirah Romjhon, born on 15 February 1981 in Mauritius (Mauritius), with professional address at 2-8-Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. that there be appointed Fiduciaire Fernand Faber, with registered office at 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as internal auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

4. that the terms of office of the director and of the internal auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2011; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Stichting Messino, une société de droit néerlandais, ayant son siège administratif à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, en voie d'immatriculation avec le registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam (l'Actionnaire) et ici dûment représenté par Monsieur Raymond THILL, ayant son adresse professionnelle à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivré à Amsterdam (NL) le 26 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Messino SA" (ci-après, la Société). La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou la propriété de titres, de créances et de tous biens ou actifs (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants

et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième jeudi de juin de chaque année à 15.15 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrablesuivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procurator à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de

l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) administrateur;
2. la personne suivante est nommé administrateur:

Amiirah Romjhon, née à l'Ile Maurice (Ile Maurice) le 15 février 1981, ayant son adresse professionnelle à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. Fiduciaire Fernand Faber, ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la Société;

4. le mandat de l'administrateur ainsi nommé et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2011; et

5. le siège social de la société est fixé au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14409. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010050064/564.

(100051392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Formair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.428.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 10 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis épouse Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010

Pour extrait sincère et conforme

FORMAIR SA

Patrick Meunier

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010050028/24.

(100063617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Interesseveräin Peppingerschleid, Association sans but lucratif.

Siège social: Bettembourg,
R.C.S. Luxembourg F 8.310.

— STATUTEN

1. Allgemein

Art. 1. Die Statuten wurden am 18.09.1983 in Bettembourg aufgestellt und durch die Generalversammlung vom 11.03.2010 geändert.

Art. 2. Gesellschaft ohne Gewinnzweck:

Die Vereinigung „Interesseveräin Peppingerschleid“, ist eine Gesellschaft ohne Gewinnzweck, welche von den folgenden Statuten und durch das Gesetz vom 21. April 1928 über die Gesellschaften ohne Gewinnzweck, usw. geregelt ist.

2. Name, Sitz, Dauer und Zweck der Vereinigung

Art. 3. Die Vereinigung trägt den Namen „Interesseveräin Peppingerschleid“ und wurde gegründet am 18.09.1981 im Café Sente in Bettembourg.

Art. 4. Die Vereinigung hat ihren Sitz in Bettembourg auf der Adresse des Sekretärs.

Art. 5. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 6. Die Vereinigung hat zum Zweck die Pflege und Förderung aller wirtschaftlichen, sozialen, kulturellen gesellschaftlichen, gesundheitlichen, baulichen und sonstigen Interessen der Bevölkerung von Bettembourg "D'Peppingerschleid".

Art. 7. Die Vereinigung ist parteipolitisch und religiös neutral.

3. Mitgliedschaft

Art. 8. Jeder Einwohner von Bettembourg "D'Peppingerschleid" welcher das 18. Lebensjahr vollendet hat, kann Mitglied der Vereinigung werden. Der Jahresbeitrag wird pro Familie und jeweils von der Generalversammlung festgelegt. Der Jahresbeitrag darf jedoch 25 Euro pro Haushalt nicht überschreiten.

Art. 9. Die Aufnahme neuer Mitglieder erfolgt durch die Vereinsführung.

Art. 10. Die Mitgliedschaft erlischt durch freiwilligen Austritt, oder durch Verweigerung des Beitrages. Der Ausschluss kann erfolgen durch einfachen Beschluss der Vereinsführung bei grober Verletzung der Vereinsinteressen. Mit Beendigung der Mitgliedschaft erlischt jeglicher Anspruch auf Entschädigung oder Rückerstattung der bezahlten Beiträge.

Art. 11. Die Vereinigung kann auch Ehrenmitglieder aufnehmen oder ernennen, um Personen zu ehren, die sich um die Vereinigung besonders verdient gemacht haben

4. Verwaltung der Vereinigung

Art. 12. Die Verwaltungsarbeiten werden von einem Präsidenten, einem Sekretär und einem Kassierer übernommen. Die Vereinsführung behält sich das Recht vor, einzelnen Mitgliedern spezifische Aufgaben anzuvertrauen.

Art. 13. Ein Mitglied der Vereinsführung muss in Bettembourg „D'Peppingerschleid“ wohnhaft sein oder einmal hier für mindestens 3 Jahre wohnhaft gewesen sein.

Art. 14. Die Wahl von Präsident, Sekretär und Kassierer geschieht durch die Generalversammlung mit Stimmenmehrheit in geheimer Wahl. Außerdem werden in den Generalversammlungen zwei Kassenrevisoren mit Stimmenmehrheit gewählt, welche nicht mit dem Kassierer verwandt sein dürfen.

Art. 15. Die austretenden Mitglieder sind wieder wählbar. Scheidet der Präsident, der Sekretär oder der Kassierer aus, sei es durch Tod, durch Demission oder aus einem sonstigen Grund, so wird er in der nächstfolgenden Generalversammlung ersetzt. Der so Gewählte beendet das Mandat seines Vorgängers. Falls ein Führungsmitglied ohne triftigen Grund während drei aufeinanderfolgenden Sitzungen ohne Entschuldigung fehlt, kann es seines Mandates verlustig erklärt werden.

Art. 16. Der Präsident vertritt den Verein und führt in den Versammlungen, resp. in der Generalversammlung den Vorsitz. Er unterzeichnet mit dem Sekretär die Vereinskorrespondenz und die Sitzungsberichte.

Der Sekretär erledigt die Korrespondenz des Vereins. Er legt jeder Sitzung einen schriftlichen Bericht über die vorhergehende Sitzung vor. Der Sekretär beruft auf Anordnung des Präsidenten die Zusammenkünfte des Vereins ein. Für die Generalversammlung verfasst er den Tätigkeitsbericht. Die Mitgliederliste wird auch von ihm geführt.

Der Kassierer hat eine übersichtliche Buchführung zu halten. Über die jeweiligen Rechnungsbeschlüsse berichtet er der Vereinigung. Er hat die Mitgliederbeiträge zu erheben und führt eine zweckdienliche Mitgliederliste. Letztere wird alle sechs Monate mit derjenigen des Sekretärs verglichen. Der Kassierer kann eine andere Person mit der Erhebung der

Beiträge beauftragen; dieser Einkassierer muss jedoch mit einer Vollmacht der Vereinsführung versehen sein. Der Kassierer ist verpflichtet, die Vereinsgelder auf ein Bankkonto zu hinterlegen, das auf den Namen des Vereins lautet.

Art. 17. Die Vereinsführung bezeichnet unter seinen Mitgliedern je einen Verantwortlichen für die Informationsbeschaffung, die Öffentlichkeitsarbeit und die Kontakte mit dem juristischen Berater.

Außerdem kann die Vereinsführung eine oder mehrere Arbeitsgruppen einsetzen, um Untersuchungen spezieller Probleme durchzuführen und Gutachten auszuarbeiten.

Art. 18. Der Vereinsführung obliegen die Geschäfte und Finanzen, das Aufstellen und Ausführen von internen Regelungen und Bestimmungen, sowie die gerichtliche und außergerichtliche Vertretung des Vereins in allen Fällen. Die Vereinsführung tritt nach Bedarf zusammen zur Erledigung der laufenden Geschäfte. Bei Anwesenheit der Mehrheit seiner Mitglieder ist die Vereinsführung beschlussfähig. Die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten. Jeder Haushalt verfügt über je eine Stimme.

Art. 19. Die Vereinsführung ist berechtigt, Aufklärungsversammlungen einzuberufen, um die Bevölkerung über seinen Standpunkt aufzuklären und die Meinung der Bevölkerung zu hören.

Art. 20. Delegationen zu persönlichen Besprechungen mit Behörden oder zu repräsentativen Zwecken im Interesse der Vereinigung, müssen aus mindestens 3 Mitgliedern bestehen, die von der Vereinigung bezeichnet werden.

Art. 21. Der Präsident muss eine Sitzung innerhalb von 8 Tagen einberufen, wenn er dazu schriftlich von der absoluten Mehrheit der Mitglieder gebeten wird.

5. Generalversammlung

Art. 22. Die Generalversammlung beschließt über folgende Punkte:

1. Statutenänderungen
2. Wahl der Vereinsführer und der Kassenrevisoren
3. Genehmigung des Tätigkeitsberichtes und des Kassenberichtes
4. Festsetzung der Jahresbeiträge
5. Auflösung der Gesellschaft
6. Allgemeine Richtlinien der Gesellschaft

Art. 23. Die ordentliche Generalversammlung findet jedes Jahr zwischen dem 1. Januar und dem 1. März statt, und wird vom Sekretär wenigstens 10 Tage vor dem Termin schriftlich einberufen. Dem Einberufungsschreiben ist die Tagesordnung beizufügen.

Auf Antrag eines Drittels der Mitglieder, ist die Vereinsführung verpflichtet, eine außergewöhnliche Generalversammlung einzuberufen. Jeder Antrag, der die Unterschrift eines Drittels der letztjährigen Mitgliederzahl trägt, ist auf die Tagesordnung zu bringen.

Art. 24. Die Generalversammlung ist immer beschlussfähig, ganz gleich wie viele aktive Mitglieder anwesend sind.

Art. 25. Stimmberechtigt sind nur die aktiven Mitglieder. Die Abstimmung erfolgt durch Handaufheben, außer in Fällen wo die Vereinsführung anders beschließt. Über sämtliche Personenfragen muss geheim abgestimmt werden.

Art. 26. Eine Statutenänderung kann nur von der Generalversammlung genehmigt werden. Sie erfordert eine Zweidrittelmehrheit der anwesenden Mitglieder und die zur Änderung vorgeschlagenen Artikel müssen genau in der Tagesordnung festgelegt sein.

6. Finanzen

Art. 27. Die Einnahmen des Vereins bestehen aus den Beiträgen der Mitglieder, aus freiwilligen Spenden, aus Subsidien oder sonstigen Zuwendungen, sowie dem Erlös aus Veranstaltungen.

Die Gelder dürfen nur dem Zweck der Vereinigung dienen.

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

7. Auflösung der Vereinigung

Art. 28. Die Auflösung kann nur erfolgen durch einen mit 2/3 Mehrheit gefassten Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung, die eigens zu diesem Zweck einberufen werden muss.

Art. 29. Im Falle einer Auflösung verfällt das verbleibende Vereinsvermögen dem Wohltätigkeitsbüro der Gemeinde Bettemburg.

8. Verschiedenes

Art. 30. Alles, was nicht in den vorstehenden Statuten vorgesehen ist, wird durch das Gesetz vom 21. April 1928 über die Gesellschaften ohne Gewinnzweck, usw. geregelt.

Art. 31. Die Statuten treten zum Zeitpunkt der Genehmigung durch die 1. Generalversammlung in Kraft.

Référence de publication: 2010050060/104.

(100051578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.371.

1. Introduction.

1.1 A meeting of the shareholders of the Company as defined below was held on 30 March 2010 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

1.2 The "Company" is 3i GC Holdings U1 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 March 2010, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

1.3 The meeting opened at 10.45 am.

2. Appointment of Chairman, Secretary and Scrutineer.

2.1 Mrs Cristina VIDAL, whose professional address is in Luxembourg, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

2.2 The Chairman appointed Mrs Cristiana VALENT, whose professional address is in Luxembourg, to act as Secretary.

2.3 The meeting elected Mrs Nadine GLOESENER, whose professional address is in Luxembourg, to act as Scrutineer.

3. Declaration by Chairman. These appointments having been made, the Chairman declared that:

3.1 The name of the shareholder present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholder") and the number of shares held by it are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholder, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *in variatur* by the shareholder represented at the meeting by proxy holder, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

3.2 The attendance list shows that the shareholder holding one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. The Appearing Shareholder has declared that it has been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

3.3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(A) To increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares, (v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to twelve million nine hundred and thirty-three thousand four hundred and sixty-four Euro (EUR 12,933,464.-) by way of contribution in cash.

(B) Subscription and payment for the new shares.

(C) To amend the Articles to reflect the capital increase referred to above.

(D) Miscellaneous.

4. Resolutions. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

4.1 First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty thousand (EUR 50,000.-), by creating and issuing (i) one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares, (ii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares, (iii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares, (iv) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares,

(v) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares, (vi) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares, (vii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares, (viii) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares, (ix) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares and (x) two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium amounting to twelve million nine hundred and thirty-three thousand four hundred and sixty-four Euro (EUR 12,933,464.-) by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

3i Growth Capital B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13778, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom (the "Subscriber"), represented by a proxy holder as stated above subscribes for three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) new shares of one cent of Euro (EUR 0.01) each in the Company divided into ten (10) classes, as follows:

- one million one hundred and thirty-one thousand (1,131,000) new class A1 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A2 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A3 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A4 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A5 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A6 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A7 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A8 shares,
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A9 shares, and
- two hundred and ninety-one thousand (291,000) new class A10 shares,

to be issued with a share premium amounting to twelve million nine hundred and thirty-three thousand four hundred and sixty-four Euro (EUR 12,933,464.-) for a total issue price of twelve million nine hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-four million Euro (EUR 12,970,964.-) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of twelve million nine hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-four million Euro (EUR 12,970,964.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

4.2 Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth they shall read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A8 shares,
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A9 shares, and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

5. Costs, Conclusion of meeting and Notarial deed.

5.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand three hundred Euros.

5.2 Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

5.3 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

5.4 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

5.5 This document having been read to the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), who is known to the Notary by its names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholder (or, as appropriate, its proxy holder), the Notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

1. Introduction.

1.1 Une assemblée des associés de la Société ainsi que définie ci-dessous s'est tenue le 30 mars 2010 devant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le "Notaire").

1.2 La "Société" est 3i GC Holdings U1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 24 mars 2010, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

1.3 L'assemblée s'est ouverte à 10.45 heures.

2. Nomination des Président, Secrétaire et Scrutateur.

2.1 Madame Cristina VIDAL, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

2.2 Le Président a nommé Madame Cristiana VALENT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Secrétaire.

2.3 L'assemblée a élu Madame Nadine GLOESENER dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que Scrutateur.

3. Déclaration du Président. Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

3.1 Le nom de l'associé représenté à l'assemblée (l'"Associé Comparant") et le nombre de parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom de l'Associé Comparant, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par l'associé représenté à l'assemblée par un mandataire, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

3.2 Il ressort de la liste de présence que l'associé détenant un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société est représenté à l'assemblée par un mandataire. L'Associé Comparant a déclaré avoir été préalablement correctement informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

3.3 L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1, (ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de douze millions neuf cent trente-trois mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 12.933.464,-) par voie d'apport en numéraire.

(B) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

(C) Modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital à laquelle il est fait référence ci-dessus.

(D) Divers

4. Résolutions. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

4.1 Première résolution

L'assemblée des associés a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-sept mille cinq cents Euro (EUR 37.500,-) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de (i) un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,

(ii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2, (iii) deux cent quatre-vingt onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3, (iv) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4, (v) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5, (vi) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6, (vii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7, (viii) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8, (ix) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9 et (x) deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10, chacune ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de douze million neuf cent trente-trois mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 12.933.464,-) par voie d'apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération

3i Growth Capital B.L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni (le "Souscripteur"), représentée par un mandataire ainsi que mentionné ci-dessus souscrit à trois million sept cent cinquante mille (3.750.000) nouvelles parts sociales d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune dans la Société divisé en dix (10) catégories comme suit:

- un million cent trente et un mille (1.131.000) nouvelles parts sociales de catégorie A1,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A2,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A3,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A4,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A5,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A6,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A7,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A8,
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et
- deux cent quatre-vingt-onze mille (291.000) nouvelles parts sociales de catégorie A10.

à être émises avec une prime d'émission d'un montant de douze million neuf cent trente-trois mille quatre cent soixante-quatre Euro (EUR 12.933.464,-) pour un prix total d'émission de douze million neuf cent soixante dix mille neuf cent soixante-quatre Euro (EUR 12.970.964,-) payées par voie d'apports en numéraire; la preuve que la somme de douze million neuf cent soixante dix mille neuf cent soixante-quatre Euro (EUR 12.970.964,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

4.2 Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'ils soient dorénavant lus comme suit:

" 5. Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000) représenté par cinq millions (5.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A8,
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A9, et
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

5. Frais, Conclusion de l'assemblée et Acte notarié.

5.1 Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement cinq mille trois cents euros.

5.2 Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

5.3 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

5.4 Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

5.5 Ce document ayant été lu à l'Associé Comparant (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par ses noms de famille, prénoms, état civil et résidence, l'Associé Comparant (ou, selon le cas son mandataire), le Notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Vidal, C. Valent, N. Gloesener , C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2010. LAC/2010/14695. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010050372/230.

(100052219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Garage Franco Tega Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 257A, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 89.904.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010050182/15.

(100052362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Beggenger Schlass S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.963.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010050181/15.

(100052314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Continuum Media Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.457.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010050209/10.

(100051818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.
